

Mamoudzou, le 20 juillet 2015

## Communiqué de Presse

Le Directeur de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) M. Pierre MAYEUR, accompagné de M. Antonin BLANCKAERT, directeur national de l'action sociale étaient présents à la CSSM du **16 juillet au 18 juillet** 2015 pour présenter les enjeux de la COG Etat-CNAV (conventions d'objectifs et de gestion) et signer le CPG (Contrat Pluriannuel de Gestion) CSSM-CNAV pour la période 2014-2017.

Par voie contractuelle et pour une période donnée, l'Etat fixe aux branches de la sécurité sociale (Maladie, Famille, Vieillesse et Recouvrement) des objectifs de qualité de service et de productivité quantifiés et soumis à une évaluation. Les caisses nationales sont ainsi investies de la mission de répercuter contractuellement, à travers les contrats pluriannuels de gestion (CPG), sur les caisses locales les engagements pris.

Les enjeux de la COG Etat-CNAV porte sur l'accompagnement de l'assuré avant et après la retraite, la **prévention de la perte d'autonomie, la prise en compte de l'innovation, le développement et la mesure de la performance sociale, la priorité donnée à l'évolution du système d'information retraite, une meilleure définition du partage des rôles entre la caisse nationale et les caisses locales.**

La COG Etat-CNAV a été déclinée en CPG CNAV-CSSM pour la période 2014-2017 et porte sur les axes stratégiques suivants que doit mettre en œuvre la CSSM : **améliorer sa relation client, améliorer la qualité des dossiers traités, mettre en œuvre une politique de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés, lutter contre la fraude.**

Lors de cette visite, le directeur général de la CNAV a pu prendre en considération les particularismes mahorais, et a pu mesurer l'investissement de la CSSM auprès de ses usagers, notamment les retraités.

C'est donc une nouvelle période d'engagements réciproques avec la CNAV qui s'ouvre pour la CSSM.